

REGLEMENT DU JEU
CONCOURS MAD MAX : FURY ROAD PURSUIT
(“Concours”)

1. Société Organisatrice

Le Concours est organisé par la société Warner Bros. Entertainment France, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 320 623 846, dont le siège est situé 115/123 Avenue Charles de Gaulle 92525 Neuilly-sur-Seine Cedex (ci-après, l’**“Organisateur”** ou **“Warner Bros.”**).

Dans le but d'administrer le Concours, l'Organisateur peut faire de la publicité et de promotion (**“Agents de Warner ”**).

2. Conditions de participation

En participant au Concours, chaque Participant (tel que défini ci-après) (ou le cas échéant, ses Parents ou son tuteur légal) accepte et s'engage sans condition à respecter les présentes conditions générales (ci-après le **“Règlement”**), et accepte d'être lié par les décisions de l'Organisateur au regard de l'interprétation du présent Règlement et autres décisions relatives au Concours. Les Participants qui ne respectent pas le Règlement ne pourront pas prétendre à remporter le Prix. Veuillez lire ce Règlement attentivement. Le Concours est uniquement ouvert aux personnes résidant en France métropolitaine, Corse et Monaco âgées de 18 ans minimum (**“les Participants”**). Le Concours se déroulera en 2 sessions de Jeu :

1ère saison de Jeu : du 05 mai à 10h au 07 mai à 23h59 (heure Française)

2ème saison de Jeu : du 11 mai à 10h au 13 mai à 23h59 (heure Française)

(ci-après la **“Période du Concours”**).

Seulement une participation par personne.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

3. Comment participer

3.1 Les participants

Une inscription par Participant est acceptée. Chaque Participant ne pourra gagner qu'une seule fois maximum.

La participation au Jeu (comme défini ci-dessous) implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux Jeux en vigueur en France.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays autre que la France.

La Société Organisatrice se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dès lors qu'un Participant ne répond pas aux conditions énoncées au présent article.

La Société Organisatrice attire l'attention des Participants sur l'exactitude des informations portées à sa connaissance par ces derniers et nécessaires à leur identification.

3.2 Modalité de participation au Jeu

Concours sans obligation d'achat.

Pour participer, il est également nécessaire de disposer d'un accès à Internet.

Toute information erronée ou toute demande de modification de ces informations par le gagnant au terme de sa participation ne pourra être prise en compte par la Société Organisatrice. Les Participants peuvent participer au Concours :

- en visitant le site madmaxpursuit.warnerbros.fr et www.madmaxpursuit.com (ci-après le "**Site Web**"),
- S'inscrire ou se connecter via le bouton « My Warner Connect » pour participer au Jeu
- Et s'inscrire ou se connecter via le bouton « Twitter Connect » pour participer au Jeu
- Prendre connaissance et accepter expressément le Règlement du Jeu accessible sur le Site ;
- Valider sa participation en remplissant les champs du formulaire : Nom, Prénom, Adresse postale, Code postal, Ville, numéro de téléphone portable, pays et adresse électronique.
- Cliquer sur le bouton "Participer" pour accéder au Jeu et
- Jouer au jeu Mad Max : Fury Road Pursuit et parcourir la plus grande distance possible avec votre avatar "voiture", collecter l'essence nécessaire à faire avancer votre progression en jeu (le "**Jeu**").

(ci-après la "**Participation**").

Toute autre forme de participation ne sera pas prise en compte.

Au terme de chaque période de Jeu, les gagnants du Concours ("**Gagnant(s) du Concours**") seront déterminés de la manière suivante : tous les participants seront classés en fin de chaque période de Jeu - en fonction de leur progression dans le Jeu en terme de distance parcourue avec leur avatar "Voiture". ("**Classement des joueurs**")

La décision de Warner Bros. concernant la détermination du(es) Gagnant(s) du Concours, et toutes les questions relatives au Concours, sera définitive et sans appel.

1ere Saison de Jeu

- Le gagnant 1 - sera le participant qui aura obtenu le meilleur score dans la page Classement des joueurs, soit la plus grande distance parcourue dans le Jeu avec son avatar "Voiture" (ci après "**Gagnant 1**").
- Les 10 gagnants suivants seront les participants qui auront obtenu les 10 meilleurs scores dans la page Classement des joueurs, en excluant le gagnant 1 et gagnant 2 (ci après "**Gagnant 2**")
- Les 4 gagnants suivants seront les participants qui auront utilisés le plus d'actions via des objets fournis par le Jeu durant la période de Jeu (ci après "**Gagnant 3**")

Exemples d'actions :

- Le plus d'attaques réussies
- Le plus d'attaques contrées
- Le plus de vols d'essences réussis
- Le plus de vols d'essences évités
- Les 20 gagnants suivants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants du Jeu durant la période de Jeu, en excluant le gagnant 1, le gagnant 2, le gagnant 3 (ci après "**Gagnant 4**")

2eme Saison de Jeu

- Le gagnant 2 - sera le participant qui aura obtenu le meilleur score dans la page Classement des joueurs, soit la plus grande distance parcourue dans le Jeu avec son avatar "Voiture" parmi les participants qui auront utilisé au moins 1 code XBOX durant la période de Jeu. (ci après "**Gagnant 5**")
- Les 10 gagnants suivants seront les participants qui auront obtenu les 10 meilleurs scores dans la page Classement des joueurs, en excluant le gagnant 1 et gagnant 2 (ci après "**Gagnant 6**")
- Les 4 gagnants suivants seront les participants qui auront utilisés le plus d'actions via des objets fournis par le Jeu durant la période de Jeu (ci après "**Gagnant 7**")

Exemples d'actions :

- Le plus d'attaques réussies
 - Le plus d'attaques contrées
 - Le plus de vols d'essences réussis
 - Le plus de vols d'essences évités
- Les 20 gagnants suivants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants du Jeu durant la période de Jeu, en excluant le gagnant 5, le gagnant 6, le gagnant 7 (ci après "**Gagnant 8**")

4. Prix

Les Prix attribués sont:

4.1 - Les lots

1ere Saison de Jeu

(1) Le gagnant 1 remportera :

- un voyage pour deux (2) personnes en Australie du 26 Septembre et le 01er octobre 2015 d'une valeur de 2.500 euros. Le voyage comprendra :
 - 5 nuits à l'hôtel "Gold Coast of Australia" - 1 seule chambre pour 2 personnes avec petit-déjeuner inclus
 - 2 billets allers/ retours pour 2 personnes vers l'Australie
 - Trajet de liaison Aéroport-Hôtel
 - Une visite exclusive du "Village Roadshow Studios"
 - Une visite " Hollywood Stunt Driver Experience" au "Movie World"
 - Assurance de voyage inclus
 - Voir la clause 8 - Conditions relatives aux prix
- un sac de Goodies Mad Max Fury Road d'une valeur de 500 euros ("**Sac de Goodies**"); et
- 2 places de cinémas d'une valeur de 22 euros pour aller voir le film *Mad Max: Fury Road* ("**Places de cinéma**").

(2) Les gagnants 2 remporteront :

- Le Sac de Goodies et les Places de Cinémas.

(3) Les gagnants 3 remporteront :

- Le Sac de Goodies et les Places de Cinémas.

(4) Les gagnants 4 du tirage au sort remporteront :

- 1 place de cinéma pour aller voir le film *Mad Max: Fury Road* d'une valeur de 11 euros.

2eme Saison de Jeu

(1) Le gagnant 5 remportera :

- 1 console de Jeu XBOX ONE d'une valeur de 200 euros
- Le Sac de Goodies ; et
- Les Places de Cinémas.

(2) Les gagnants 6 remporteront :

- Le Sac de Goodies et les Places de Cinémas.

(3) Les gagnants 7 remporteront :

- Le Sac de Goodies et les Places de Cinémas.

(4) Les gagnants 8 du tirage au sort remporteront :

- 1 place de cinéma pour aller voir le film *Mad Max: Fury Road* d'une valeur de 11 euros.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées. La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en Jeu le lot dans ce même Jeu.

Tout acte de piratage ou de tentative de piratage entraînera l'élimination du Participant.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non-conformes au Règlement ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du Participant.

(ensemble les "Prix").

5. Notification du(es) Gagnant(s) du Concours

Le(s) Gagnant(s) du Concours sera(ont) informé(s) par e-mail ou message privé sur twitter par l'Organisateur le 11 mai pour la première session de jeu et le 18 mai pour la deuxième session de jeu. Le(s) Gagnant(s) du Concours (ou leur(s) parent(s) ou tuteur légal) devra confirmer son acceptation du Prix par e-mail dans un délai de *48 heures* à compter de la réception de la notification indiquant qu'il a remporté le Prix (ci-après "**E-Mail de Confirmation**").

Le(s) Gagnant(s) du Concours devront fournir leur nom complet, numéro de téléphone et adresse mail dans le Mail de Confirmation. L'Organisateur informera le(s) Gagnant(s) du Concours des dispositions relatives au retrait du Prix.

6. Liste de Gagnant(s)

Dans les cas où la loi locale le prévoit, le(s) nom(s) de(s) Gagnant(s) du Concours sera(ont) disponible sur le Site Web ou bien envoyé par enveloppe pré-adressée et affranchie à : Warner Bros France – Service marketing films – Opé Mad Max, 115-123 avenue Charles de Gaulle - 92525 Neuilly sur Seine cedex dans le mois suivant la fin du Concours.

Les gagnants des dotations recevront leur lot par courrier dans un délai de 90 jours à compter de la fin du Jeu. En cas d'adresse erronée des gagnants ou de retour par les services postaux du courrier, les lots seront considérés comme perdus et ne seront pas remis en Jeu.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'éventuels grèves, retards, erreurs, vols ou détériorations des lots imputables aux services postaux. Il ne pourra en aucun cas être demandé la contre-valeur des lots en espèces ou sous toute autre forme. Les lots sont incessibles et intransmissibles.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du lot.

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité.

7. Modalités de Tirage au Sort

Pour les lots des gagnants 5 et 8, un tirage au sort aura lieu le vendredi 29 mai 2015 parmi l'ensemble des Participants au Jeu.

Les gagnants seront immédiatement contactés par e-mail par la Société Organisatrice dans les jours qui suivent le Tirage au sort à l'adresse email de contact correspondant à leur compte MyWarner, Facebook® ou Twitter®, afin de les informer qu'ils ont gagné l'un des lots mis en dotation.

8. Conditions relatives aux Prix

- 8.1 Les Prix sont soumis à disponibilité. L'Organisateur prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les Prix seront tels que décrits dans le présent Règlement. Cependant, des événements peuvent rendre la remise du Prix irréalisable ou inappropriée en raison de circonstances imprévues ou de raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur ou de Warner Bros. Dans cette situation, l'Organisateur peut modifier ou faire varier le Prix afin de fournir une alternative raisonnable pour laquelle l'Organisateur ou les parties liées à l'Organisateur ne sauraient être tenus pour responsable.
- 8.2 Aucune substitution sous forme d'argent comptant ou d'avoir n'est possible et les Prix ne sont pas transférables. L'éligibilité pour le Prix peut être soumise à la signature du Formulaire d'Acceptation du Prix de Warner Bros. (disponible sur demande).
- 8.3 Si le Prix implique des déplacements, le(s) Gagnant(s) du Concours doi(ven)t être âgé(s) de plus de dix-huit (18) ans ou être accompagné(s) durant les déplacements par un parent ou un tuteur légal.
- 8.4 Les gagnants 1 de la saison 1 et l'invité devront fournir 1 carte de crédit bancaire comme garantie/caution à l'hôtel. Le gagnant 1 devra confirmer avoir une carte de crédit bancaire valide pour payer les éventuels charges additionnels de l'hôtel lié au séjour du gagnant 1.
- 8.5 L'invité de gagnant du Jeu-concours ne sera pas sélectionné via le Jeu-concours.
- 8.6 Dans certains cas, le(s) Gagnant(s) du Concours (et/ou ses parents ou tuteurs légaux le cas échéant) sont tenus de signer un Formulaire d'Acceptation du Prix dans les sept (7) jours à compter de la date d'émission. Si le Formulaire d'Acceptation du Prix n'est pas retourné dans le délai spécifié, les Prix seront annulés.
- 8.7 Si un Gagnant du Concours (et/ou ses parents ou tuteurs légaux) n'ont pas confirmé l'acceptation du Prix dans le délai requis, le Gagnant du Concours se verra automatiquement privé de tout droit de réclamer son Prix et un second gagnant sera sélectionné en tant que

Gagnant alternatif du Concours. Si le second Gagnant (ou ses parents ou tuteurs légaux) échoue également d'accepter le Prix dans les conditions requises, un autre gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Concours et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant du Concours soit choisi et lui, (ou son / ses parent(s) ou tuteur(s) légal/légaux), ait dûment accepté le Prix conformément au présent Règlement.

- 8.8 Le voyage n'inclut pas les éléments non spécifiés plus haut, par exemple les repas et autres dépenses (liste non exhaustive)
- 8.9 Le gagnant et son invité devront mesurer un minimum de cent cinquante deux (152) centimètres et un maximum de quatre-vingt dix centimètres et demi (190.5) de haut. Les participants seront mesurés le jour de leur participation. Si le participant ne répond pas à cette contrainte de taille, il ne pourra pas participer au "Hollywood Stunt Driver Experience" et ne pourra pas obtenir de remboursement ou dédommagement.
- 8.10 Le gagnant et son invité devront peser un maximum de cent vingt-cinq (125) kilos avec un tour de taille maximal de cent quinze (115) centimètres pour assurer le bon fonctionnement du harnais de sécurité.
- 8.11 Le gagnant et son invité devront être capable de parler et / ou comprendre l'anglais, ou avoir un traducteur pour les aider à comprendre le déroulé. Les personnes faisant office de traducteurs devront en informer le staff avant le commencement du programme. Les traducteurs devront également correspondre aux critères évoqués ci-dessus.
- 8.12 Selon un avis médical, le gagnant et son invité ne devront pas être enceinte.
- 8.13 Le gagnant et son invité devront avoir des passeports et visas nécessaires pour voyager en Australie.
- 8.14 Le gagnant et son invité devront être en forme physique suffisante et être capables d'évacuer rapidement via une sortie de secours si le staff le requiert.

9. Modifications du Règlement

Sous réserve des lois applicables, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement en informant préalablement les Participants. Dans de telles circonstances, le Règlement mis à jour sera téléchargé et publié sur le Site Web (tel que défini ci-dessous).

Pour tout ce qui concerne l'utilisation du Site Web, il est rappelé que la Politique de confidentialité de Warner Bros. <http://www.warnerbros.fr/utile/politique-de-confidentialite> et les Conditions d'Utilisation <http://www.warnerbros.fr/utile-conditions-generales-d-utilisation> accessibles sur ou via le Site Internet sont applicables. Le Règlement prévaut sur toute disposition inconciliable contenue dans les Conditions d'Utilisation ou la Politique de confidentialité affichées sur ou via le Site.

10. Publicités sur les Sites de Réseaux Sociaux

En outre, si le Participant accède et participe au Concours par le biais d'un site de réseau social (y compris, sans que cela ne soit limitatif, Facebook et Twitter), chaque Participant accepte de se conformer aux conditions d'utilisation du site, et à sa politique de confidentialité. Il convient de noter que tout Concours organisée par Warner Bros n'est en aucune façon sponsorisé, approuvé, organisé ou associé à un site de réseau social tiers.

11. Eligibilité des Participations

- 11.1 Les Participations inéligibles ou frauduleuses sont nulles. Tous les Participants seront considérés comme ayant autorisé l'Organisateur ou les Agents Warner à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur participation. Le Gagnant du Concours ayant fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses sera

automatiquement disqualifié. Toute Participation comportant des propos offensants ou inappropriés sera automatiquement disqualifiée

- 11.2 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte, retard ou mauvais acheminement des Participations, de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, de perte ou d'absence de connexion réseau, de transmission informatique défaillante, incomplète, tronquée ou différée, ou de toute erreur humaine pouvant survenir lors de la réception ou du traitement des Participations.
- 11.3 La preuve de la saisie des informations sur le Site Web ne constitue pas une preuve d'envoi ou de réception de celles-ci. Warner Bros. décline toute responsabilité en cas de non-réception d'un e-mail ou d'une Participation, en raison de problèmes techniques ou d'encombrement sur Internet ou tout site Web.
- 11.4 Une seule Participation est autorisée par personne. L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Concours est interdite et peut donner lieu à la disqualification du Participant.
- 11.5 Le Concours n'est pas ouvert aux employés ou cocontractants de (i) l'Organisateur (ii) des Agents de Warner (iii) du groupe de sociétés Warner Bros. Entertainment, ainsi que de chacune de leurs sociétés affiliées, filiales, divisions, ou (iv) à des Sites de Réseaux Sociaux, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation ou la conduite du Concours y compris les membres de leurs familles directes.
- 11.6 En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une Participation, cette dernière sera considérée comme étant soumise par la personne au nom de laquelle le compte e-mail est enregistré à la date de ladite soumission. Toutes les Participations deviennent la propriété de Warner Bros. et ne seront pas retournées.
- 11.7 Aucune Participation ne sera retournée aux Participants.

12. Publicité Post-Concours

Le(s) Gagnant(s) du Concours peuvent être invités et acceptez de participer à une Publicité Post-Concours à la demande de l'Organisateur. En acceptant les Prix, et dans les limites autorisées par la loi applicable, le Gagnant du Concours consent à ce que l'Organisateur puisse utiliser son nom, sa photographie, son image (y compris sa voix), sa ville natale, sa biographie et ses déclarations concernant le Concours ou l'Organisateur et / ou ses produits sans autre rémunération ou information dans un but publicitaire, promotionnel et de merchandising, dans le monde entier et à perpétuité. Le(s) Gagnant(s) du Concours accordent l'ensemble des droits permettant d'éditer, modifier, publier et reproduire ces détails.

13. Contenu chargé par les Participants

- 13.1 Outre l'article 10 ci-dessus, si le Concours implique le chargement de contenu par les Participants, chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que sa Participation respecte les critères suivants :
- (i) La Participation ne doit pas présenter une personne autre que le Participant, à moins que cela ne soit expressément prévu par le Concours.
 - (ii) Le Participant figurant dans la Participation doit avoir l'âge minimal requis dans le cadre du Concours.
 - (iii) La Participation ne doit pas comporter d'images ou de documents obscènes, offensants, diffamatoires, menaçants, illégaux ou inappropriés, et doit être exempte de toute publicité.
 - (iv) La Participation doit être une œuvre originale et ne doit pas comporter d'images, de documents ou de droits de propriété appartenant à un tiers (dont de manière non

limitative des copyrights, marques commerciales ou autres droits de propriété intellectuelle) ; et le Participant a le droit d'accorder les licences indiquées dans les présentes.

- (v) La Participation doit être d'une clarté et d'une qualité technique suffisantes pour être incluse dans le Concours ;
 - (vi) Les Participations ne doivent pas avoir été soumises auparavant à tout autre compétition, exposées ou montrées au public (i.e. divulguées delà du cercle immédiat d'amis et ou de la famille du Participant) par n'importe quel moyen, et
 - (vii) Etre conforme aux consignes de soumission de contenu.
- 13.2 Chaque Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) accorde à l'Organisateur ainsi qu'à tout ou partie des membres du groupe de sociétés étendu Warner Bros., et à toute autre partie impliquée dans la conduite du Concours, pendant la durée des droits de propriété intellectuelle sur la Participation, une licence internationale exempte de redevance, entièrement transférable et cessible, lui permettant d'utiliser (et de modifier) la Participation en rapport avec la conduite du Concours ainsi qu'à des fins commerciales et promotionnelles, sous tout format et sur n'importe quel support, média ou télévision sans limitation de reproduction ou de diffusion (qu'il soit ou non déjà inventé) à la seule discrétion de Warner Bros. Le(s) Gagnant(s) (ou ses/leurs parents ou tuteurs légaux) signera(ont) sans délai les documents et prendra(ont) les mesures appropriées (et fera en sorte que tout tiers requis en fasse de même), à ses propres frais, pouvant s'avérer nécessaires afin de donner plein effet à l'octroi précédemment énoncé.
- 13.3 Chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que le Participant ne publie pas, ne charge pas ou ne mette pas à disposition des textes, images, supports audio, vidéos ou autres contenus ou documents quels qu'ils soient, qui sont illégaux ou inappropriés dans le cadre d'un visionnage familial, qui sont exclusivement réservés aux adultes ou qui sont de quelque manière que ce soit offensants, diffamatoires, insultants, dégradants, sexistes, racistes, discriminatoires, obscènes ou violents, qui sont sujets à controverse ou comportent des thèmes ou contenus hors sujet, ou qui peuvent s'avérer préjudiciables pour la réputation de l'Organisateur, de Warner Bros. ou de ses produits et services (ou pour celle de ses sociétés affiliées ou de leurs produits et services, ou de tout Site de réseau social).
- 13.4 Une fois soumises, la Participation sera publiée sur le Site Web pendant l'ensemble de la durée du Concours, et le contenu des vidéos, photos, soumissions, chargements et/ou autres informations des Participants (y compris données personnelles) sera accessible et pourra être référencé ou copié depuis l'Internet public. Warner Bros. peut ne pas être en mesure d'empêcher l'utilisation ultérieure des ces données par des tiers sans autorisation, tant pendant la Période du Concours qu'après. Les Participants ne doivent pas inclure dans leur Participation les éléments qu'ils ne souhaitent pas voir diffusés de cette manière.
- 13.5 Warner Bros. se réserve le droit de visualiser la Participation suite à sa soumission, afin de s'assurer de sa conformité aux conditions précédemment énoncées. Si Warner Bros., à sa seule discrétion, détermine que la Participation n'est pas conforme à ces conditions, celle-ci pourra être disqualifiée du Concours, et Warner Bros. se réserve le droit de ne pas rendre la Participation disponible sur le Site Web ou autre, et de supprimer celle-ci, ou les liens ou tout autre moyen permettant d'y accéder, du Site Web ou autre à tout moment sans préavis.

14. Utilisation des informations personnelles

- 14.1 Pour participer au Concours, les Participants (ou leurs parents ou tuteurs légaux) doivent fournir certaines informations sur le Participant sur la page d'inscription. Warner Bros. y a précisé les informations obligatoires pour pouvoir participer. Warner Bros. les utilisera à des fins d'administration du Concours.
- 14.2 En outre, les données personnelles fournies par le Participant ou en son nom peuvent être transférées aux mêmes fins à des tiers tels que les sociétés affiliées, fournisseurs de services qui peuvent être situés à l'extérieur de l'UE / EEE, des pays où la législation de protection des

données diffère des normes de l'UE / EEE. Ces transferts sont opérés en conformité avec la Politique de confidentialité de Warner Bros. (voir ci-dessous 13.4).

- 14.3 Les Participants (ou leurs parents ou tuteurs légaux) sont en droit de s'opposer pour des raisons légitimes au traitement de leurs données personnelles, et d'obtenir l'accès à celles déjà collectées par Warner Bros. Ils peuvent également demander à Warner Bros. de rectifier, compléter, mettre à jour, bloquer ou supprimer les données les concernant qui s'avèrent inexactes, incomplètes, équivoques, obsolètes, ou dont la collecte, l'utilisation, la divulgation ou le stockage est interdit.
- 14.4 Pour une information complète sur les modalités de traitement, veuillez consulter la Politique de confidentialité de Warner Bros. qui s'applique à l'ensemble des données personnelles fournies par le Participant. Cette Politique de protection des données personnelles est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.warnerbros.fr/utile/politique-de-confidentialite/>

15. Limitation de responsabilité

- 15.1 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas d'événement résultant de la connexion du Participant à Internet via le Site Web et/ou résultant de sa Participation au Concours. En particulier, sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi de quelque manière que ce soit par les Participants, leurs équipements informatiques et/ou les données stockées sur ceux-ci, ou leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.
- 15.2 Si pour une quelconque raison le Concours ne se déroule pas comme prévu, à cause d'infection due à un virus informatique, bogues, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique, erreur humaine, ou toute autre cause hors du contrôle de Warner Bros. et susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Concours, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier tout individu qui falsifie le processus, et d'annuler, d'interrompre, de modifier ou de suspendre le Concours, et de laisser l'Organisateur choisir le gagnant dans toutes les Participations éligibles reçues avant l'annulation ou l'interruption du Concours.
- 15.3 En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer ou modifier tout ou partie des conditions du Concours. Dans un tel cas, tout changement de ce type sera publié sur le Site Web et les modifications nécessaires seront apportées à ces conditions.
- 15.4 Le Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage, dans les limites autorisées par la loi, à dégager et décharger définitivement Warner Bros., et ses sociétés parentes, filiales, cessionnaires et employés, ainsi que toute entité ou personne associée au Concours, de tout ou partie des réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit susceptibles de survenir pendant ou à la suite du Concours, y compris de manière non limitative pertes de jouissance, coûts, retards ou toute autre perte ou tort de quelque nature que ce soit provoqués par, attribuables à, découlant de ou en rapport avec les Prix.
- 15.5 Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des dispositions du présent Règlement est non valide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, celle-ci sera, dans cette mesure uniquement, dissociée du Règlement, qui continuera d'être valide dans les limites autorisées par la loi.
- 15.6 Toute tentative de la part d'un Participant visant à endommager délibérément le Site Web, ou à affecter la conduite légitime du Concours, peut être considérée comme une violation des lois pénales et civiles ; en cas de tentative de ce type, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans les limites autorisées par la loi.
- 15.7 L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Concours sans en indiquer les raisons et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent

Règlement s'appliquera au Concours. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Période du Concours.

- 15.8 Warner Bros. n'exclut aucune responsabilité en cas de décès ou de blessures résultant de sa négligence concernant l'utilisation du Site Web par les Participants.
- 15.9 En participant au Concours, le Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) s'engage à libérer de toute responsabilité liée au Concours, tout site de réseau social ayant donné accès au Concours.
- 15.10 Si la loi en vigueur n'autorise pas l'application de tout ou partie de la limitation de responsabilité précédemment énoncée, celle-ci s'appliquera uniquement dans les limites autorisées par la législation applicable.
- 15.11 Le Concours est régi selon les lois applicables dans votre pays de résidence. Vous consentez et vous vous soumettez par les présentes à la juridiction exclusive des tribunaux de votre pays pour toute action découlant des présentes Conditions générales.

16. Frais de participation

Tout Participant peut demander le remboursement forfaitaire des frais de connexion liés à sa participation au Concours correspondant au cout de quinze (15) minutes de connexion moyen au service web, soit un remboursement de 0,20 € T.T.C (un seul remboursement par Participant quel que soit le nombre de connexions du Participant).

Toute demande de remboursement devra être formulée, au plus tard trente (30) jours après la clôture du Concours, le cachet de la Poste faisant foi, uniquement par courrier à :

Société Warner Bros. Entertainment France

115/123 Avenue Charles de Gaulles

92525 Neuilly sur Seine Cedex

La demande devra préciser le motif de son courrier, demande de remboursement des frais du Concours, l'intitulé du Concours, le nom et le prénom du Participant, ainsi que le facture justifiant une connexion internet libre (et non pas forfaitaire ou illimitée) à partir de laquelle il s'est connecté au Site Web, son adresse email et son adresse postale ainsi que le date et l'heure à laquelle il s'est connecté pour participer au Concours.

La demande devra être accompagnée d'un justificatif des frais occasionnés, d'un relevé d'identité bancaire ou postal, le remboursement étant effectué par virement bancaire.

L'affranchissement au tarif lent en vigueur (base 20 grammes) soit 0,60 € de la demande de remboursement sera remboursé sur demande à la même adresse.

17. Dépôt du Règlement

Le Règlement du Concours est déposé chez :

SCP DARRICAU-PECASTAING

Huissier de Justice

4 Place Constantin Pecqueur

75018 Paris

Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Concours à l'adresse suivante :

Société Warner Bros. Entertainment France

115/123 Avenue Charles de Gaulle

92525 Neuilly sur Seine Cedex

Les frais d'affranchissement liés à la demande de règlement seront remboursés, dans la limite du tarif national en vigueur (base 20 g), sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de règlement. Une seule demande de copie de règlement sera remboursée par foyer (même nom, même adresse postale).

18. Pour nous contacter

En cas de questions sur l'administration du Concours et/ou l'exploitation de vos données par Warner Bros., et/ou si vous souhaitez que nous supprimions votre adresse e-mail de nos systèmes, merci de contacter :

European Business and Legal Affairs, Warner Bros., Warner House, 98 Theobald's Road, London WC1X 8WB, telephone: +(0)20 7984 5400, email: privacy@wb.com.

© 2015. Warner Bros. Ent. Tous droits réservés